



SAISON 2018/2019

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration **du 01 octobre 2019**

Une réunion des membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archers de Kervignac s'est tenue le 01 octobre 2019 de 20h15 à 22h15 au complexe sportif de Kervignac (Salle omnisports n°6).

Cette réunion fut présidée par LE ROMANCER Fanny, Présidente de l'association.

Présents : DREANO Bertrand, FLORENTIN Stéphane, HOURLIER Jean-Pierre, LE BARH Jean-Michel, LE BORGNIC Christian, LE ROMANCER Roland, NESTOUR Mathieu, PINCEMAILLE Patrick, SIMON David.

Invités : --- .

Excusés : DUPRAT Mathieu.

Absents : LE MELEDO Loïc.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Statuer sur des demandes d'adhésion à l'association.
- 2- Point sur la rentrée.
- 3- Travaux salle n°1.
- 4- Nomination des référents.
- 5- Allocation de l'enveloppe budgétaire dédiée aux défraiements des archers.
- 6- Préparation de l'organisation du concours du 1^{er} décembre 2019.
- 7- Boutique club
- 8- Questions diverses / libre expression.

I – Statuer sur des demandes d'adhésion à l'association

Le Conseil d'Administration a statué sur différentes demandes d'adhésions à l'association. Il fait jouer son droit discrétionnaire concernant les personnes, décisions et motifs d'acceptation ou de refus.

II – Point sur la rentrée

Au jour d'aujourd'hui, nous comptons parmi nous 16 archers débutants en initiation (1/3 d'adultes pour 2/3 de jeunes), les encadrants sont satisfaits du déroulé des séances ainsi que de la motivation des archers.

Une problématique est soulevée concernant la gestion du petit matériel destiné à la réparation du matériel de l'association. Il a été constaté que beaucoup de matériel manquait suite à une consommation de ce matériel non justifiée par les archers du club. Une trop grande disparité et un trop grand dépareillage du matériel d'initiation fut aussi souligné comme étant problématique. Les référents matériel et initiation demande l'achat d'un lot de 100 flèches accompagné de jeux de pointes, encoche et plumes pour le début de la prochaine saison.

Les demandes d'achats des référents sont soumises au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote :

Favorables : 9 Défavorables : 0 Abstentions : 0 Nombre total de votants : 9

La demande est acceptée à l'unanimité.

Le kit d'initiation à destination des nouveaux archers sera commandé chez Héraclès Archerie, le kit sélectionné est affiché au prix de 54,00€.

III – Travaux salle n°1

Un courrier de doléances, concernant les problématiques liées aux travaux de notre salle d'entraînement, préparé par Fanny LE ROMANCER et Mathieu DUPRAT à destination de Mr le Maire et de son Adjoint Mr LE PALLEC, fut déposé en Mairie le 30 septembre 2019.

IV – Nomination des référents

Pour rappel, le Conseil d'Administration et son Comité directeur sont composés, jusqu'à la fin de leur mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020), comme suit :

Présidente : LE ROMANCER Fanny
Président Adjoint : LE BARH Jean-Michel
Secrétaire : SIMON David
Secrétaire Adjoint : DUPRAT Mathieu
Trésorier : LE BORGNIC Christian
Trésorier Adjoint : DREANO Bertrand
Membre du Conseil d'Administration : FLORENTIN Stéphane
Membre du Conseil d'Administration : HOURLIER Jean-Pierre
Membre du Conseil d'Administration : LE MELEDO Loïc
Membre du Conseil d'Administration : LE ROMANCER Roland

Membre du Conseil d'Administration : NESTOUR Mathieu

Président d'Honneur et membre du Conseil d'administration à titre consultatif : PINCEMAILLE Patrick

Les références pour la saison 2019-2020 s'organiseront comme tel :

Référent arbitrage : DESTANDAU Lee

Référent encadrement : LE ROMANCER Roland

Référent matériel : HOURLIER Jean-Pierre

Référent inscriptions aux concours et cagnotte des archers : FLORENTIN Stéphane

Référent licence : NESTOUR Mathieu

V – Allocation de l'enveloppe budgétaire dédiée aux défraiements des archers

L'enveloppe budgétaire dédiée aux défraiements des compétiteurs, pour la saison 2019-20, a été fixé à 500,00 euros. Les hauteurs de défraiements individuels maximal et les critères d'obtention restent identiques à ceux de la saison passée (2018-19).

	Championnat de Bretagne	Championnat de France
Plafond maximal du forfait de défraiement par participation	<u>30 euros</u>	<u>100 euros</u>

Rappel des critères :

.....
L'archer devra faire sa demande de défraiement via le formulaire édité à cet effet. Le Conseil d'Administration se positionnera sur la demande de chaque archer et se positionnera quant à son obtention ou refus.

Pour pouvoir prétendre au forfait de défraiement :

- Le concours devra se trouver à un minima de 150km (en prenant pour point de départ le complexe sportif de Kervignac).

Et / ou

- L'ouverture du greffe du championnat devra avoir lieu avant 9h00.

.....

Un travail est à mener concernant la création d'un formulaire dématérialisé pour faciliter les demandes, et les collectes, de défraiements des compétiteurs ainsi que de défraiements kilométriques.

VI – Préparation de l'organisation du concours du 1er décembre 2019

La personne en charge du greffe reste à définir.

Concernant la fabrication des chevalets, Jean-Pierre HOURLIER prend en charge les devis pour les matériaux et se propose de débiter les sections de bois. Mathieu NESTOUR prendra la charge de l'assemblage des chevalets.

Les paillons ont été commandés, la livraison est prévue pour fin octobre – début novembre.

L'inventaire des blasons, trophées, médailles, matériel relatif à l'organisation des concours est à la charge de Christian LE BORGNIC, Bertrand DREANNO et Mathieu DUPRAT.

Nous sommes en attente des visuels concernant les gobelets et banderoles, des devis seront effectués des réceptions des visuels. Nous priorisons ce points pour la tenue du Championnat de Bretagne en janvier.

VII – Boutique club

La mise en place d'une boutique en ligne, avec paiement par carte bancaire, sur le site internet du club est à l'étude et testé depuis cet été. Cette dernière permettra aux archers, dans un premier temps, de pouvoir y commander la tenue officielle du club et les produits attenants (Pull, Sweat, Casquettes, etc...).

Nous espérons une ouverture de la boutique internet courant octobre.

VIII – Questions diverses / libre expression

Le code d'accès au Pas de Tir extérieur sera très prochainement modifié afin de réservé son utilisation aux archers à jour de leur licence.

Le code promotionnel Héraclès Archerie sera très vite transmis aux archers à jours de leur licence.



Mme DE ROMANCER
Présidente



Mr SIMON
Secrétaire



Mr LE BORGNIC
Trésorier